

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 4 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 28 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. BOONAERT Jean-Philippe,
M.DEHAENE Michel, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M.DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge,
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude.

Secrétaire de séance :

M.DUYCK Joël.

Délibération n°2023D091 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention à la création ou à la reprise – SARL Trézor des Z'îles sur la commune de Merville.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 24 février 2022 actant le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL ;

Vu l'accord du Conseil Régional en date du 19 mai 2022 ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SARL Trézor des Z'îles, créée le 28 septembre 2022.

Cette société, dirigée par Monsieur et Madame Nogesh et Niti BUNDHOO, est spécialisée dans la restauration mauricienne et indienne et se situe 6 Rue Maréchal Joffre à Merville.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires	95 000.00€	105 000.00€	110 000.00€
Rémunération du dirigeant	18 000.00€	21 600.00€	21 600.00€
Charges sociales du dirigeant	11 754.00€	13 394.00€	13 394.00€
Capacité d'autofinancement	10 204.00€	11 562.00€	14 525.00€
Remboursement d'emprunt	8 895.00€	9 758.00€	9 908.00€
Capacité d'autofinancement Nette	1 309.00€	1 804.00€	4 617.00€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur la communication, l'équipement et l'agencement du restaurant pour un montant total de 20 565,80€HT :

	Montant HT
Chaises LUCA – GGM Moebel	2 087.64€
Table réfrigérée - HORECA	475.07€
Armoire réfrigérée, cuisinières, plonge, table de travail - HORECA	2 975.11€
Support métallique, bacs, bouilloire, étagère - HORECA	964.27€
Création d'un site web – La Pépinière	891.00€
Création Logo – La Pépinière	351.00€
Fourneaux tout gaz, friteuse à poser - Restaupro	1 644.00€
Stores vénitiens en bois – Oliver'Store	705.30€
Enseigne, réhabillage façade, plaque plexi, chevalet, drapeau – Studio Lys Com	3 905.00€
Hotte statique – Groupe Europe extraction	2 089.00€
Batterie de cuisine – Amazon Business	108.29€

Chauffe-plat Inox – Amazon Business	187.48€
Chaises MASSIV STEEL – GGM Moebel	750.00€
Tables, chaises et pieds – GGM Moebel	1 962.24€
Four Hotpoint - Auchan	207.50€
Cafetière expresso Krups - Darty	66.66€
Micro-onde Grill – Conforama	108.33€
Climatisation - Castorama	1 031.66€
Four, Tabouret, profil alu – SARL Brunel Frères	56.25€
TOTAL	20 565.80€

L'aide de la CCFL a été fixée à 30 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle) plafonnée à 25 000€ d'investissements.

Avec un capital de 2 000€ et un prêt d'honneur d'un montant de 8 000€, nous ne sommes pas concernés par le plafond des fonds propres et quasi-fonds propres. L'aide pourrait être au maximum de 6 129.74€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 6 129,74€ maximum à la SARL Trézor des Z'îles
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SARL Trézor des Z'îles et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

